



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral des migrations ODM
Information & Communication
Service de la statistique d'asile

3003 Berne-Wabern, le 7 janvier 2009



Statistique en matière d'asile

4^e trimestre 2008

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin déc. 2007	Fin déc. 2008	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	41'062	40'794	-0.7
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	12'243	17'163	40.2
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	6'236	12'656	103.0
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	6'007	4'507	-25.0
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	23'445	22'958	-2.1
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	10'587	9'809	-7.3
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	11'193	10'982	-1.9
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	1'142	1'504	31.7
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	523	663	26.8
Effectif dans le processus exécution du renvoi	Fin du mois	5'240	544	-89.6
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	0.0
Suspensions (individus)	Fin du mois	1'069	544	-49.1
Personnes en phase d'exécution du renvoi (jusqu'à fin 2007 seulement)	Fin du mois	4'171	0	-100.0
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	134	129	-3.7
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	3'711	6'647	79.1
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	2'135	4'482	109.9
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	1'402	3'742	166.9
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	733	740	1.0
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	541	694	28.3
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	127	218	71.7
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	414	476	15.0
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	Fin du mois	17	305	1'694.1
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	1'018	1'166	14.5
Nombre de réfugiés reconnus ²⁾	Fin du mois préc.	22'900	23'242	1.5
Réfugiés permis B	Fin du mois	3'205	4'050	26.4
Réfugiés permis C	Fin du mois	19'695	19'192	-2.6
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	67'673	70'683	4.4

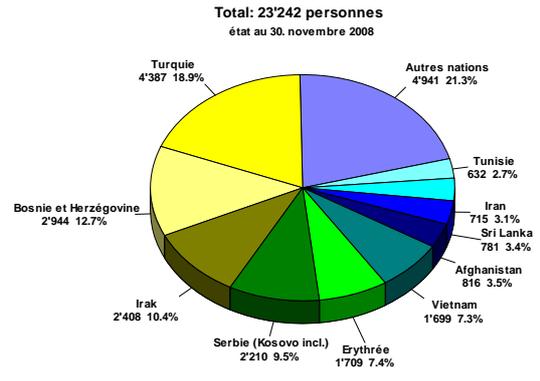
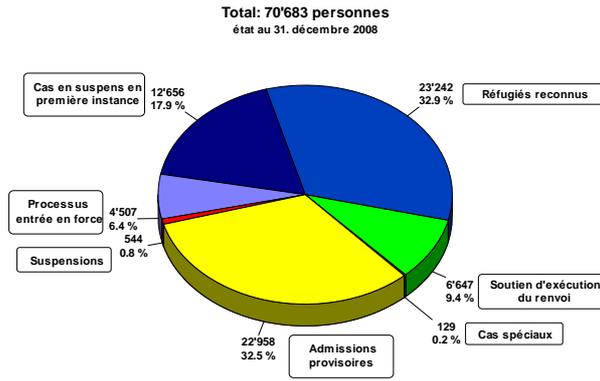
¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF)

²⁾ Les données relatives aux réfugiés reconnus figurant dans la présente statistique se rapportent à l'effectif du mois précédent

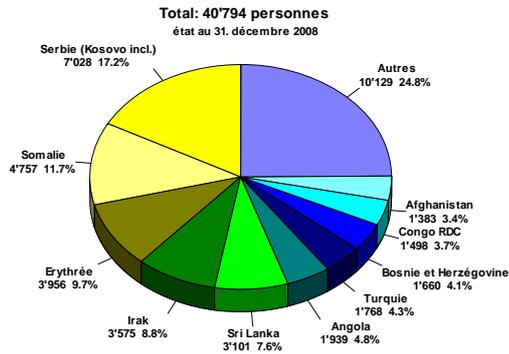
Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 3/2008	Trim. 4/2008	+/- en %
		2007	2008	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	1'120	1'197	6.9
	Année	3'485	3'916	12.4
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	682	623	-8.7
	Année	3'122	2'486	-20.4
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	4'406	6'255	42.0
	Année	10'844	16'606	53.1
Cas réglés en première instance	Trimestre	2'547	3'435	34.9
	Année	10'070	11'062	9.9
Décisions positives	Trimestre	604	556	-7.9
	Année	1'537	2'261	47.1
Décisions négatives	Trimestre	998	1'389	39.2
	Année	3'800	4'483	18.0
Non-entrées en matière (NEM)	Trimestre	651	1'116	71.4
	Année	2'671	3'073	15.1
Radiations	Trimestre	294	374	27.2
	Année	2'062	1'245	-39.6
Admissions provisoires	Trimestre	769	749	-2.6
	Année	2'747	4'327	57.5
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	620	593	-4.4
	Année	2'319	3'506	51.2
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	149	156	4.7
	Année	428	821	91.8
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	1'241	1'162	-6.4
	Année	5'015	4'799	-4.3
Réexamens	Trimestre	221	234	5.9
	Année	944	912	-3.4
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	229	250	9.2
	Année	1'251	1'045	-16.5
Révocations et extinctions asile	Trimestre	229	314	37.1
	Année	1'695	1'194	-29.6
Règlements et sorties du processus asile	Trimestre	3'334	3'594	7.8
	Année	15'062	17'496	16.2
Règlements définitifs du séjour après octroi de l'asile et règlements cantonaux	Trimestre	1'740	1'580	-9.2
	Année	7'143	6'578	-7.9
Départs après décision d'asile	Trimestre	1'046	1'353	29.3
	Année	1'580	8'527	439.7
Autres sorties du processus asile	Trimestre	548	661	20.6
	Année	6'339	2'391	-62.3
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	Trimestre	880	717	-18.5
	Année	3'789	6'779	78.9
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	Trimestre	278	193	-30.6
	Année	1'021	1'079	5.7
Documents obtenus	Trimestre	587	513	-12.6
	Année	1'768	2'305	30.4
Départs et communications d'exécution du renvoi dans le cadre des soutiens à l'exécution du renvoi (SER)	Trimestre	1'812	1'841	1.6
	Année	5'003	7'570	51.3
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	327	332	1.5
	Année	1'382	1'296	-6.2
Renvois pays d'origine	Trimestre	711	902	26.9
	Année	2'753	3'277	19.0
Renvois pays tiers	Trimestre	60	48	-20.0
	Année	99	221	123.2
Départs non-contrôlés et autres sorties	Trimestre	714	559	-21.7
	Année	769	2'776	261.0

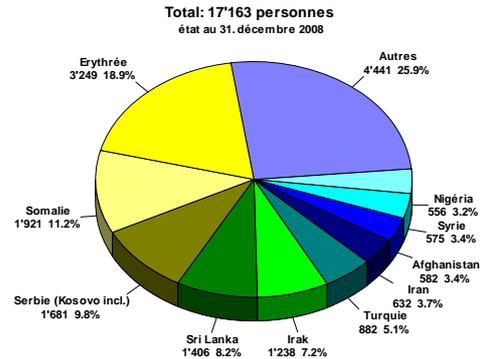
Effectifs



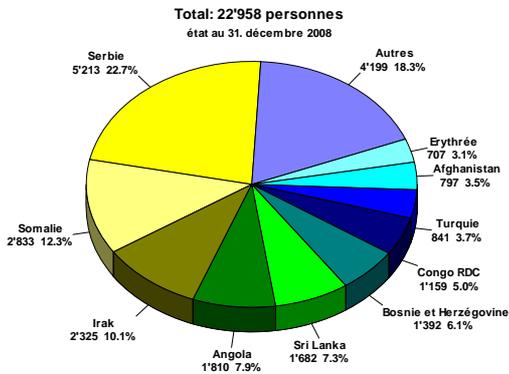
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statuts



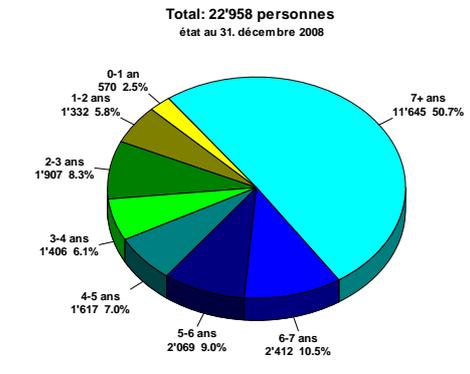
Réfugiés reconnus: pays de provenance



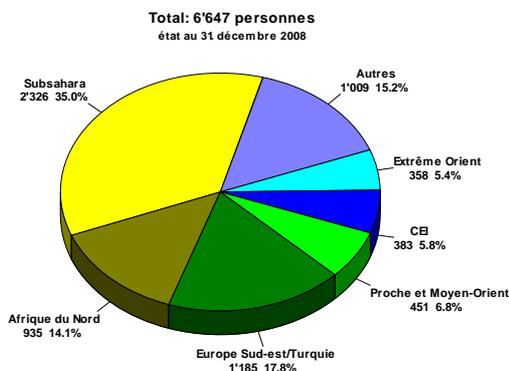
Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance



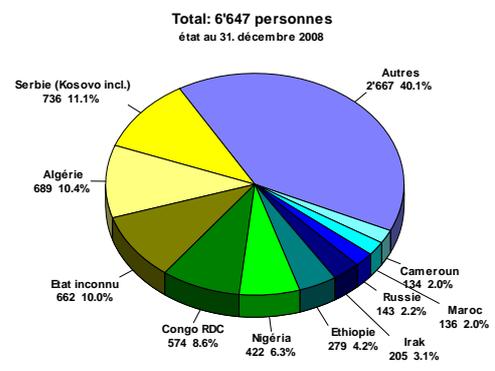
Personnes dans le processus procédure: pays de provenance



Admissions provisoires: pays de provenance



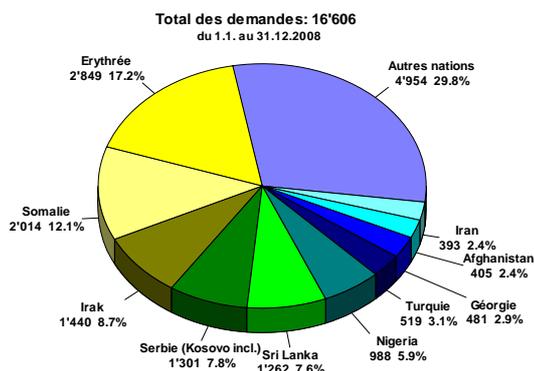
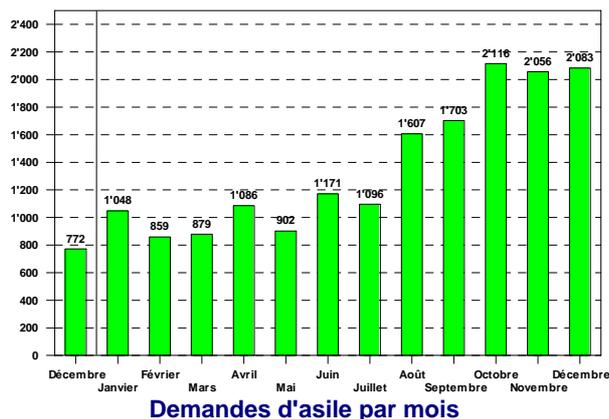
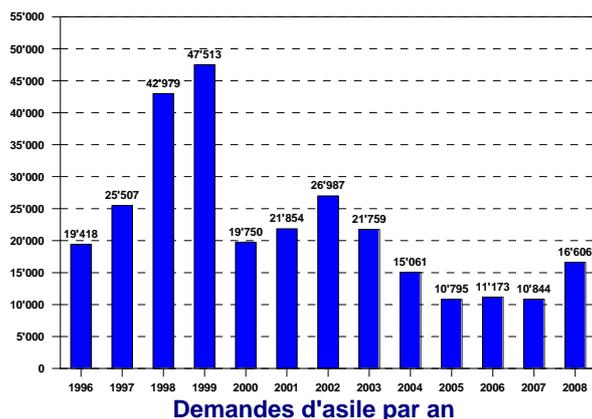
Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse



Soutiens à l'exécution du renvoi: régions

Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

Demandes d'asile

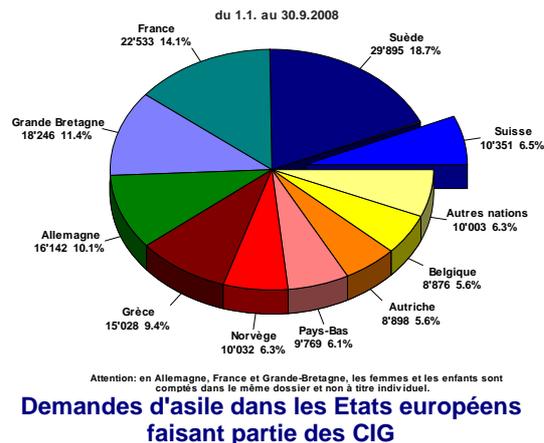
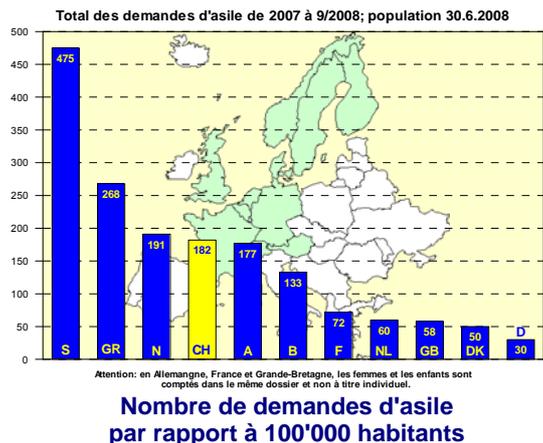


Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

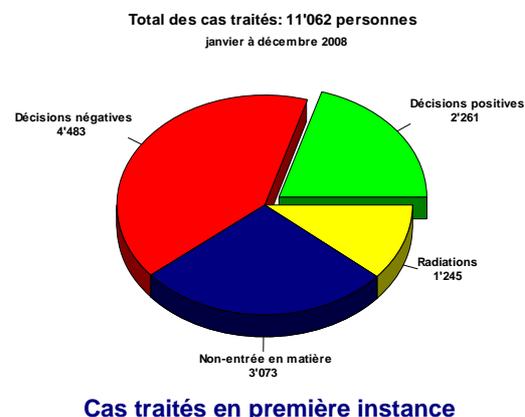
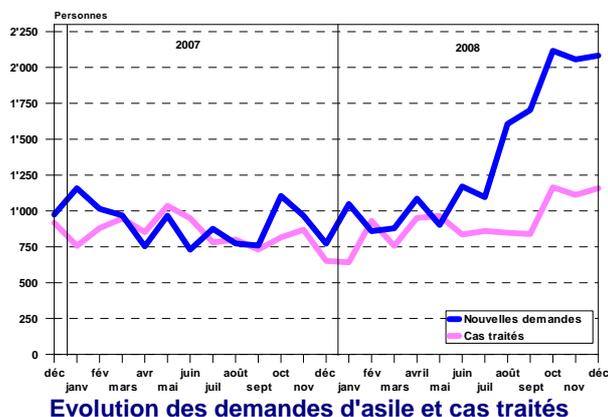
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 4ème trimestre 2008	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile de janv. à déc. 2008	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	1'409	22.5	705	100.1	2'849	17.2	1'188	71.5
2	Somalie	1'085	17.3	574	112.3	2'014	12.1	1'550	334.1
3	Irak	491	7.8	131	36.4	1'440	8.7	484	50.6
4	Sri Lanka	443	7.1	94	26.9	1'262	7.6	626	98.4
5	Nigéria	380	6.1	155	68.9	988	5.9	661	202.1
6	Serbie	271	4.3	-134	-33.1	1'186	7.1	156	15.1
7	Géorgie	173	2.8	8	4.8	481	2.9	260	117.6
8	Turquie	134	2.1	8	6.3	519	3.1	-97	-15.7
9	Afghanistan	119	1.9	-43	-26.5	405	2.4	83	25.8
10	Kosovo	115	1.8	115	0.0	115	0.7	115	0.0
	Autres	1'635	26.1	236	16.9	5'347	32.2	736	16.0
	Total	6'255	100.0	1'849	42.0	16'606	100.0	5'762	53.1

Demandes d'asile en comparaison internationale



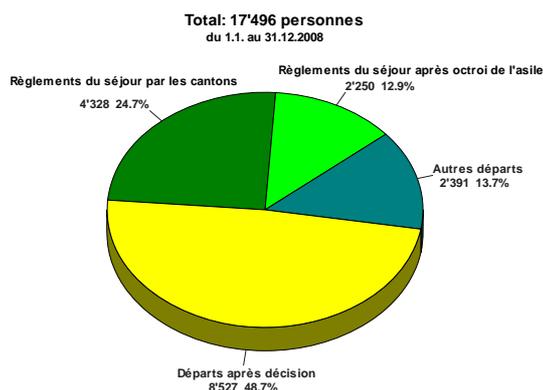
Cas traités en première instance



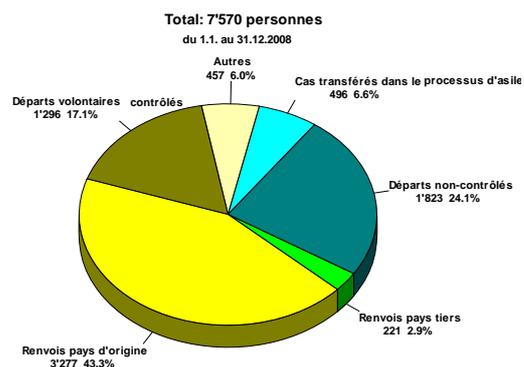
Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 4ème tri- mestre 2008	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements de janv. à déc. 2008	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
Décisions positives	556	16.2	-48	-7.9	2'261	20.4	724	47.1
taux moyen de reconnaissance	18.2	-	26.8	-	23.0	-	19.2	-
Décisions négatives	1'389	40.4	391	39.2	4'483	40.5	683	18.0
Non-entrées en matière (NEM)	1'116	32.5	465	71.4	3'073	27.8	402	15.1
Radiations	374	10.9	80	27.2	1'245	11.3	-817	-39.6
Total	3'435	100.0	888	34.9	11'062	100.0	992	9.9
Demandes en suspens	12'656	-	3'002	31.1	12'656	-	6'420	103.0

Règlements du séjour et sorties du processus asile



Règlements du séjour et sorties du processus asile



Statistique des sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi

Règlements du séjour

	Règlements 4ème trimestre 2008	Comparaison avec trimestre préc. (abs.)	Comparaison avec trimestre préc. (%)	Règlements de janv. à déc. 2008	Comparaison avec année précédente (absolu)	Comparaison avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	554	-47	-7.8	2'250	714	46.5
Admissions provisoires	749	-20	-2.6	4'327	1'580	57.5
AP LAsi et LEtr	593	-27	-4.4	3'506	1'187	51.2
AP avec qualité de réfugié	156	7	4.7	821	393	91.8
Règlements de police des étrangers ¹⁾	83	-10	-10.8	347	-452	-56.6
Règlements cas de rigueur ²⁾	830	-141	-14.5	3'628	-610	-14.4
Autres règlements	113	38	50.7	353	-217	-38.1
Total	2'329	-180	-7.2	10'905	1'015	10.3

¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85 al. 5 LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14 al. 2 LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14 al. 2 LAsi.

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 4ème trimestre 2008	Comparaison avec trimestre préc. (abs.)	Comparaison avec trimestre préc. (%)	Levées de janv. à déc. 2008	Comparaison avec année précédente (absolu)	Comparaison avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	1'162	-79	-6.4	4'799	-216	-4.3
Révocations et extinctions asile	314	85	37.1	1'194	-501	-29.6

Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile en fonction de la nationalité

	Nationalité	Règl. et sorties 4ème trimestre 2008	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règl. et sorties de janv. à déc. 2008	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Serbie	440	12.2	-25	-5.4	2'176	12.4	-596	-21.5
2	Irak	332	9.2	-44	-11.7	1'370	7.8	290	26.9
3	Erythrée	257	7.2	-44	-14.6	1'158	6.6	516	80.4
0	Turquie	220	6.1	27	14.0	894	5.1	64	7.7
5	Nigéria	210	5.8	76	56.7	650	3.7	221	51.5
6	Bosnie et Herzégovine	175	4.9	-31	-15.0	792	4.5	160	25.3
7	Somalie	164	4.6	12	7.9	610	3.5	-4	-0.7
8	Géorgie	129	3.6	52	67.5	400	2.3	35	9.6
9	Sri Lanka	128	3.6	-9	-6.6	554	3.2	11	2.0
10	Afghanistan	105	2.9	45	75.0	368	2.1	23	6.7
	Autres	1'434	39.9	201	16.3	8'524	48.7	1'714	25.2
	Total	3'594	100.0	260	7.8	17'496	100.0	2'434	16.2

Sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi en fonction de la nationalité

	Nationalité	Sorties 4ème trimestre 2008	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties e janv. à déc. 2008	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Serbie	187	10.2	-56	-23.0	881	11.6	61	7.4
2	Nigéria	115	6.2	9	8.5	463	6.1	205	79.5
3	Guinée	104	5.6	53	103.9	325	4.3	168	107.0
0	Irak	83	4.5	25	43.1	185	2.4	158	585.2
5	Géorgie	80	4.3	25	45.5	276	3.6	155	128.1
6	Algérie	74	4.0	-39	-34.5	383	5.1	276	257.9
7	Brésil	71	3.9	22	44.9	198	2.6	-45	-18.5
8	Albanie	63	3.4	-8	-11.3	301	4.0	-52	-14.7
9	Etat inconnu	61	3.3	-3	-4.7	294	3.9	136	86.1
10	Roumanie	43	2.3	-9	-17.3	327	4.3	-431	-56.9
	Autres	960	52.1	10	1.1	3'937	52.0	1'936	96.8
	Total	1'841	100.0	29	1.6	7'570	100.0	2'567	51.3

Les tabelles complètes selon les cantons et les nationalités sont établies mensuellement pour le mois en cours et le total annuel et peuvent être publiquement consultées sur le site internet de l'Office fédéral des migrations sous format PDF. Des tabelles établies sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions etc.) peuvent être commandées auprès du service des statistiques en matière d'asile.

Remaniement des statistiques en matière d'asile de l'ODM au 1^{er} mars 2008

Lors de l'introduction du système d'information central sur la migration (SYMIC) le 1^{er} mars 2008, l'Office fédéral des migrations (ODM) a mis en service un nouveau serveur de données en vue de la préparation de ses statistiques en matière d'asile. A cette fin, il a complètement revu la conception du Data Warehouse sur lequel s'appuient les données sur l'asile. Les statistiques publiées se fondent désormais sur les données saisies dans le nouveau système d'enregistrement des personnes ainsi que dans la banque de données SYMIC, le système de gestion des affaires nouvellement développé dans le domaine de l'asile.

Du fait de cette réorganisation et de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la loi sur l'asile (LAsi) révisée et bien qu'aucune nouvelle catégorie d'informations n'ait été créée, il n'est plus possible de comparer sans autre les statistiques publiées par l'ODM et les nouvelles données dans tous les domaines. Pour y remédier, les données plus anciennes ont été adaptées (depuis 1994) sur la base de certaines règles de conversion, en fonction des données migrées en mars 2008 depuis le système d'enregistrement automatisé des personnes AUPER2, lesquelles sont en harmonie avec la nouvelle structure des affaires. Cette mesure était indispensable pour permettre de réaliser des comparaisons rétroactives et d'établir des parallèles cohérents entre les évolutions observées au fil des mois et des ans. Cette démarche a nécessité la vérification et, quelquefois, la rectification voire l'actualisation de milliers de données issues d'AUPER2 et ce, en étroite coopération avec les responsables des services cantonaux compétents.

Les principales modifications concernent en partie les effectifs (définition et attribution des priorités aux différentes catégories de processus) de requérants d'asile (permis N) et de personnes admises à titre provisoire (permis F), mais aussi et surtout les chiffres relatifs aux mouvements et aux flux migratoires, la réattribution des périodes concernées en fonction des suppléments, des naissances et des regroupements familiaux étant prise en compte (des explications plus détaillées sont fournies ci-après).

Logiquement, l'actualisation (archivage) des données permettant une exploitation dans la version du 18 mai 2008 de SYMIC (modification du système de gestion des affaires et nouvelles règles de saisie) a entraîné, dans certains cas, des variations considérables des statistiques. Dès lors, les chiffres actuels ne sauraient être comparés aux statistiques des années précédentes.

Le tableau suivant présente, de manière succincte, les nouvelles et anciennes définitions et expose les différences qui sont intervenues par rapport au système précédemment en vigueur :

Catégorie d'effectifs	Nouvelle définition	Ancienne définition
Cas en suspens en 1 ^{re} instance ou personnes dans le processus Décision d'asile (N)	Total, à l'échelle nationale, des requérants d'asile dont la demande d'asile est en traitement en 1 ^{re} instance (auprès de l'ODM), pour autant qu'ils ne soient pas simultanément admis à titre provisoire.	Total, à l'échelle nationale, des requérants d'asile dont la demande est en traitement en 1 ^{re} instance (auprès de l'ODM).
Personnes dans le processus Entrée en force, c.-à-d. dont la demande a fait l'objet d'une décision de 1 ^{re} instance qui n'est pas encore passée en force (N)	Total des personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de 1 ^{re} instance qui n'est pas encore passée en force, pour autant qu'elles ne soient pas simultanément admises à titre provisoire. Une grande partie de ces demandes d'asile sont en suspens au TAF après avoir abouti à une décision de 2 ^e instance. La statistique officielle de l'ODM ne prend donc en compte que les recours en matière de procédure d'asile en suspens au TAF.	Total des personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de 1 ^{re} instance qui n'est pas encore passée en force (y c. les demandes en suspens au TAF suite à une décision en matière d'asile).

Catégorie d'effectifs	Nouvelle définition	Ancienne définition
<p>Cas en suspens en phase d'exécution du renvoi ou personnes dont l'exécution du renvoi est en cours</p> <p>Nouveau : personnes dont l'exécution du renvoi est en suspens (N)</p>	<p>Total, à l'échelle nationale, des personnes relevant de la LAsi frappées d'une décision de renvoi entrée en force, mais dont l'exécution du renvoi est en suspens. Les personnes admises à titre provisoire ne sont désormais plus prises en compte dans le processus d'exécution des renvois.</p>	<p>Total, à l'échelle nationale, des personnes relevant de la LAsi frappées d'une décision de renvoi entrée en force (y c. les personnes dont l'exécution du renvoi est en suspens ou pour lesquelles une procédure d'obtention de documents est en cours). Les personnes admises à titre provisoire étaient également prises en compte dans le total.</p>
<p>Personnes admises à titre provisoire (F)</p>	<p>Total, à l'échelle nationale, des personnes dont la décision d'admission provisoire est en vigueur et n'a pas été levée, de même que des personnes dont la décision d'admission provisoire sans procédure d'asile (LEtr) est en vigueur. Sont désormais également traitées en priorité parmi les personnes admises à titre provisoire celles qui, à la suite d'une demande d'asile supplémentaire, pourraient aussi, tout comme auparavant, être attribuées à l'un des processus Décision d'asile ou Entrée en force.</p>	<p>Total, à l'échelle nationale, des personnes admises à titre provisoire dont l'admission provisoire n'a pas encore été levée, qui n'ont pas déposé d'autre demande d'asile et pour lesquelles aucun autre processus légal n'est ouvert. Auparavant, les processus Décision d'asile et Entrée en force avaient la priorité sur l'admission provisoire lors de l'attribution des priorités.</p>
<p>Personnes relevant de la LEtr et bénéficiant du soutien à l'exécution du renvoi (-)</p>	<p>Toutes les personnes dont la procédure d'asile est terminée (par ex., en raison du départ faisant suite à une décision en matière d'asile) et pour lesquelles les cantons demandent un soutien à l'exécution du renvoi (obtention de documents de voyage et/ou organisation du départ) sont présentées dans une nouvelle catégorie d'effectifs.</p>	<p>Auparavant, ces chiffres n'étaient pas pris en compte dans la statistique officielle.</p>
Mouvements	Nouvelle définition	Ancienne attribution
<p>Toutes les données relevées au cours d'une période donnée (flux)</p>	<p>A l'avenir, tous les mouvements relevés dans la statistique officielle sur l'asile reposeront sur la date de saisie dans SYMIC. Il n'est plus possible de transférer dans le même dossier plusieurs affaires identiques concernant plusieurs personnes distinctes. Chaque personne se voit par conséquent attribuer une affaire. Pour maintenir la structure logique de la chronologie des affaires, les affaires préexistantes sont désormais transférées telles quelles aux mêmes personnes lors de naissances et de regroupements familiaux, mais avec la date effective de naissance ou d'entrée. La demande d'asile relative à un enfant né par exemple en 2005 est donc comptabilisée sous l'année 2005 et non plus sous 1998 (qui était l'année de dépôt de la demande d'asile des parents).</p>	<p>Auparavant, tous les mouvements relevés dans la statistique sur l'asile reposaient sur la date de saisie dans AUPER et non sur la date effective de l'événement déterminant. Lorsque des affaires préexistantes étaient transférées telles quelles dans le dossier lors de naissances et de regroupements familiaux, toutes les données relatives aux dates étaient également reprises sans autre. Si la demande d'asile d'un père de famille avait été saisie, à titre d'exemple, en 1998, cette année était ensuite automatiquement « saisie », c'est-à-dire attribuée à la demande d'asile de son enfant, né par exemple en 2005. La statistique de l'année 2005 n'en faisait état que si la procédure correspondante était encore en suspens en 1^{re} instance.</p>